

Sète, le 28 mai 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2019
A 18 H 30

**Affiché conformément à l'article L. 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille dix-neuf et le 20 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SETE s'est réuni à la Gymnase DI STEFANO, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Emile ANFOSSO, Anne de GRAVE, Jocelyne VILLA-GIZARDIN, Hervé MERZ, Marie DE LA FOREST, Sébastien PACULL, Corinne PARAIRE - AZAIS, Gérard CASTAN, Catherine MARAVAL, Michel BODART, Conception CANDORE-PELIZZA, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Gérard NAUDIN, Jocelyne CASSANY, Corinne DAMBIELLE - MOSLER, Rudy LLANOS, Blandine AUTHIE, Colette GUIRAUDOU - JAMMA, Patrick ANDRE, Christine SIMON - AUBRY, Céline DROUET - PAILHES, Romain FERRARA, François LIBERTI, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Sébastien ANDRAL, Sébastien DENAJA, Marie-Christine VION-LECLERC, Christian DALMON, Francine LOPEZ-COMMENGÉ, Gaetan LIGUORI, Claude MUSLIN, Manuela BASCOU.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Christelle ESPINASSE donne pouvoir à Catherine MARAVAL, Elyane MICHEL - SARDA donne pouvoir à Hervé MERZ, Dominique CHABANEL - VIE donne pouvoir à François COMMEINHES, Vincent SABATIER donne pouvoir à Romain FERRARA, Jean-Luc BOU donne pouvoir à François LIBERTI, Marion JEANNE donne pouvoir à Marie-Christine VION-LECLERC.

Etaient absents : Abdelkader BOUALLAGA, Virginie ANGEVIN.

Monsieur Romain FERRARA est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à un collectif d'habitants.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 8 avril 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation par le Conseil municipal d'une partie de ses attributions.

AFFAIRES CULTURELLES

1 - ASSOCIATION "BONA JORNADA" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'association « BONA JORNADA » n'ayant pas été en mesure de déposer son dossier de demande de subvention en 2019 suite à un renouvellement de son bureau, le Conseil municipal a décidé de lui octroyer une subvention de 1600 euros, comme chaque année dans le cadre du soutien aux traditions et à la langue occitane.

Rapporteur : Madame Catherine MARAVAL

2 - ARTISTE RAPHAEL KUNTZ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Afin de soutenir le travail de l'artiste Raphaël KUNTZ, et en particulier son projet « pour toujours » s'appuyant sur les spécificités géologiques et météorologiques de la ville en collaboration avec ses habitants, le Conseil municipal a décidé d'octroyer à cet artiste une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Rapporteur : Madame Catherine MARAVAL

URBANISME

3 - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR LE RAVALEMENT DES FACADES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre des aides individuelles aux propriétaires d'immeubles pour le ravalement des façades, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de l'aide suivante, remplissant les conditions fixées par le règlement approuvé le 19 novembre 2018 :

Adresse des travaux	Demandeur	Type de travaux	Montant de l'aide
10 rue Gambetta	SARL RODIER L. – copro. du 10 rue Gambetta	Façades	4 889,60 €

Rapporteur : Monsieur François COMMEINHES

POLITIQUE DE LA VILLE

4 - CONTRAT DE VILLE 2015-2020- APPEL A PROJETS 2019 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Délibération adoptée à l'unanimité.

Un appel à projets pour l'année 2019 a été lancé pour les 2 quartiers prioritaires identifiés dans le contrat de ville, l'Île de Thau et le Centre-ville/ Île Sud.

Suite à la réunion du 14 mars 2019 du comité de pilotage dédié, ayant examiné les dossiers des porteurs de projets pré-retenus après concertation, le Conseil municipal a approuvé les subventions suivantes :

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 de Sète agglomération Méditerranée		
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2019 PROPOSEES par la VILLE de SETE		
porteur de l'action	intitulé de l'action	montant
APP	Parcours individualisé - plaisir d'apprendre	800
APP	Coaching Emploi	500
Ligue de l'Enseignement	Accès aux nouvelles technologies et à la mobilité	1000
Secours Populaire	Mieux vivre chez soi	500
Habitat jeunes	Boutique logement	4000
France Victime - Ex ADIAV	Aide aux victimes d'infraction pénales d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles	2100
Association La Ligue de L'Enseignement	L'Estime de soi dans tous ses états	700
Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Sète accès au droit : Consultations juridiques gratuites	2500
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault	Accueil de jour destiné aux femmes victimes de violences	2000
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault	Permanences de conseil conjugal et familial	1500
Renaissance 34	Lutte contre les discriminations	1500
Léo Lagrange	Lutte et prévention du surendettement	1500
Concerthau	Bien dans ses baskets	2000
Matrice de Thau (La)	Accompagnements vers l'autonomie et la citoyenneté	1000
Secours Populaire	Accueillir, écouter, accompagner : Les clés de l'accès aux droits	500
ADENS	Le mieux vivre ne se décrète pas, il se construit	1000
MAREMAR	Forum citoyen	1000
Concerthau	Le goût de la mémoire - 4 - Cuisine moi une chanson	1000
Conseil citoyen de l'île de Thau	Fonctionnement du Conseil citoyen	1000
Conseil citoyen centre-ville-île sud	Encouragement et dynamisation de la participation citoyenne	1000
Femmes du soleil	Lutte contre le repli communautaire	1000
Cap au large	Campagne Ecovoile	1000

AUDIAB	Organiser et piloter le parcours prévention diabète	500
Planning familial	Prévention Santé - Citoyenneté - Egalité - Sète	1000
Via Voltaire	Animation du réseau interprofessionnel sur le thème des violences conjugales	2000
Via Voltaire	Prise en charge des auteurs de violences conjugales	1000
Via Voltaire	Prise en charge psychologique des enfants et ados victimes de violences conjugales et intra familiales	1000
CCAS	Accompagnement des enfants à besoins spécifiques	500
Collège Victor Hugo	Classe relais	3000
Ligue de l'Enseignement	Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	1000
Association Etre o Monde - Accompagnement et bienveillance	Point Ecoute Familles - Espaces de proximité	300
Concerthau	L'école des mères	1500
Concerthau	Lecture en chemin	1000
Les lieux du lien	Soutien à la parentalité et médiation familiale	800
EPE	Point écoute parents	500
Face Hérault	Teknik	1000
APP	Les clés du français pour les mamans du collège Jean Moulin	800
Médiathèque A. Malraux	Tremplin vers la parentalité	3000
Set de Jazz	Jazz et moi	1000
Cap Brassens	22 V'la Georges	1000
L'Awantura	Ronge ton os	500
Culture Urbaine Sans Frontières	Educipop 34	1200
Cetavoir	Vue de Sète - Photographies	1600
Les petits débrouillards	Sciences dans mon quartier	2000
Médiathèque Malraux	Ça swingue à la médiathèque	800
Mot pour mot	J t'emmène au théâtre	1300
Mot pour mot	Les BIP	1300
Secours Populaire	Actions culturelles	500
Lycée Joliot Curie	Musée lycéen / Espace lycéen d'art contemporain	1500
Les orteils de Violette	Le cirque, un univers propice au développement de soi et à l'apprentissage de la vie en collectivité dans les QPV	1300

ASPTT	Accès à la pratique sportive pour tous	1500
Cap au large	Découverte de la navigation à voile et des métiers de la mer	1750
Hérault sport	Sète, sport pour toi	500
Odyssée Plongée	Opération Hippocampe	1500
Odyssée Plongée	Opération Némé	1000
Sète Badminton club	Sport facteur d'intégration et d'épanouissement pour tous	2200
Sète Thau Triathlon	Initiation et découverte du VTT - Triathlon	1000
Voile Fun Sète	Passerelle	500
Ecole Française de Taekwondo	Taekwondo et citoyenneté	1500
Taekwondo fighting	Taekwondo fighting : Une école d'auto-éducation	1500
Training Camp	Apprentissage des règles de la citoyenneté et de la République à travers la pratique des sports de combats	700
Art Méris	Le rythme joue avec les mots	1000
CLJ	Centre de loisirs du CLJ de Sète	10 000
TOTAL		86650

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

COMMERCE - ARTISANAT

5 - FETES FORAINES DE QUARTIERS - FIXATION DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil municipal a fixé divers droits de place pour l'occupation du domaine public, dont ceux liés aux fêtes foraines de quartier.

Dans la mesure où ces animations sont fréquentées essentiellement par les habitants du quartier et leurs familles, et accueillent un nombre limité d'attractions de petite et moyenne envergure, le Conseil municipal a adopté une nouvelle redevance forfaitaire d'occupation du Domaine Public pour les fêtes foraines de quartier, selon les modalités décrites ci-dessous, et a rapporté les dispositions en question concernant la délibération n°D-2018-217 :

FOIRES	MODE DE CALCUL	DROITS D'OCCUPATION 2019
Fête de Quartier	par emplacement pour la durée de la fête	67 €

Rapporteur : Madame Lydie DI CRASTO - MANCUSO

TOURISME

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'OFFICE DE TOURISME DE SETE - EXERCICE 2018

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2018, présentant les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 2 335 398,61 €

Recettes : 2 431 279,06 €

Solde d'exécution : +95 880,45 €

Report N-1 : +56 100,81 €

Total résultat cumulé section de fonctionnement +151 981,26 €

En section d'investissement

Dépenses : 32 864,72 €

Recettes : 43 731,68 €

Solde d'exécution : +10 866,96 €

Report N-1 : +37 336,92 €

Total résultat cumulé section d'investissement: +48 2013,88 €

Résultat

Résultat cumulé global : + 200 185,14 €

Restes à réaliser : 36 088,81 €

Résultat cumulé net : + 164 096,33€.

Approuvé par délibération du comité de direction de l'Office de tourisme du 15 mars 2019, le compte de gestion est identique au compte administratif.

Rapporteur : Madame Anne DE GRAVE

FINANCES

7 - BUDGET VILLE 2019 - MODIFICATION CREDITS DE PAIEMENT - PROGRAMME N°17004 - REQUALIFICATION CORNICHE DE NEUBURG

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour tenir compte du rythme de réalisation de l'opération de requalification de la corniche de Neuburg, le Conseil municipal a approuvé l'ajustement du montant des crédits de paiement concernant le programme afférent, n°17004, selon le tableau suivant :

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN € TTC	CREDITS DE PAIEMENT EN € TTC				
			ANTERIEUR	2019	2020	2021	2022
17004	Requalification Corniche de Neuburg						
	Délibération n°D-2018-199 du 18/12/2018	4 050 000	2 018 817	1 600 000	431 183		
	Ajustement proposé	4 050 000	280 723	2 600 000	1 169 277		

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

8 - BUDGET VILLE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n°1 du budget principal 2019, se présentant ainsi :

- M 14 -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
73	IMPOTS ET TAXES		920 000,00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES		180 000,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT	0,00	1 100 000,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 100 000,00	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 100 000,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 100 000,00	1 100 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	100 000,00	
17004	REQUALIFICATION CORNICHE DE NEUBURG	1 000 000,00	
	TOTAL OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENT	1 100 000,00	0,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100 000,00
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	1 100 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 100 000,00	1 100 000,00

Rapporteur : Madame Anne DE GRAVE

GESTION DU PATRIMOINE

- 9 - CESSION AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX DE LA PARCELLE CI 310 ET D'UNE EMPRISE DE 1305 M² ISSUE DE LA PARCELLE CI 338**
Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'île de Thau, la convention partenariale conclue entre l'opérateur EPARECA, Sète Agglopolè Méditerranée et la

ville de Sète, prévoit notamment la prise en charge par la ville de l'acquisition des locaux commerciaux qu'elle ne maîtrise pas, et la cession à l'EPARECA du terrain nu nécessaire à la construction du futur centre commercial.

Dans ce contexte, la commune a acquis auprès de Sète Thau Habitat la parcelle CI310, d'une contenance de 1059 m², terrain d'assiette d'un bâtiment accueillant l'ex centre social et une église évangéliste.

Par ailleurs, par délibération du 8 avril 2019, a été déclassée du Domaine Public communal une emprise d'environ 1300 m² issue de la parcelle CI338, correspondant aux abords de l'ex centre social, jusqu'alors affectée à l'usage direct du public.

Après évaluation par le service France domaine, le Conseil municipal a approuvé les cessions de ces 2 biens, pour un montant total de 243 985 € :

- 118 150€ (soit 139 000 € auxquels ont été appliqués 15% de marge de négociation) pour la parcelle CI310, libre de construction,
- 125 835 € (soit 132 457 € auxquels ont été appliqués 5% de marge de négociation) pour la parcelle CI338.

Les frais d'acte notarié incomberont à EPARECA en sa qualité d'acquéreur.

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

**10 - ACQUISITION AUPRES DE L'ETAT DE LA PARCELLE AN 78 (FORT RICHELIEU), SISE 218 CHEMIN DE SAINT CLAIR
Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'Etat est propriétaire de la parcelle AN78, d'une superficie de 8860 m², située 218 chemin de Saint Clair à Sète, pour laquelle une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 15 octobre 2015 au prix de 310 000 €.

Par décision du 7 décembre 2015, Monsieur le maire avait décidé d'exercer le droit de priorité dont la commune est titulaire sur cette parcelle, par ailleurs concernée par l'emplacement réservé n°30 au Plan Local d'Urbanisme. En effet, la ville souhaite effectuer des travaux d'aménagement du terrain en jardin naturel éducatif et de loisir.

Au regard des activités militaires qui ont touché le « Fort Richelieu » au cours du XXème siècle, la parcelle AN 78 a également fait l'objet d'une étude historique et technique de pollution pyrotechnique, rendue le 19 novembre 2018.

Enfin, les services de l'Etat ayant procédé à la régularisation à l'amiable de certaines situations d'occupation illégale du site par des riverains, le Conseil municipal en a approuvé l'acquisition, au prix de 310 000 € (plus 4900 € de frais d'actes), tel qu'estimé par la brigade d'évaluation domaniale.

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

**11 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - AUTORISATION DONNEE A LA SA ELIT POUR DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR SUR LA PARCELLE CADASTREE AK N°37, SISE AVENUE GILBERT MARTELLI
Délibération adoptée à l'unanimité.
Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, Monsieur François COMMEINHES est absent lors des débats et du vote.**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Entrée Est Secteur Sud, par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la cession à la SA ELIT des biens cadastrés AK 34, AK 37 et AK 80 pour partie.

Cette cession sera effective au plus tard le 31 décembre 2019. Ainsi, afin de permettre l'engagement des travaux d'aménagement de la première tranche de la zone, le Conseil municipal a autorisé la SA ELIT à déposer un permis de démolir concernant les bâtiments vétustes et vacants sur les parcelles AK 37 et AK 80.

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

- 12 - CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE, CADASTRE AD 313, ET D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 1084 M² ISSUE DE LA PARCELLE AD 135, SITUES DANS LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES EAUX BLANCHES AU PROFIT DE LA SPL BT**
Délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 27 juin 2018, le Conseil municipal a décidé les cessions au profit de la SPL BT, d'une emprise d'environ 1084 m² issue de la parcelle AD 135, ainsi que de la parcelle AD 313, d'une superficie de 151 m², au prix de 50 €/m².

Compte tenu d'une erreur de procédure portant sur la date de l'évaluation de France Domaine, le Conseil municipal a abrogé la délibération précitée, et approuvé ces cessions conformément à l'avis des Domaines rendu le 22 octobre 2018.

Rapporteur : Monsieur Emile ANFOSSO

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- 13 - SERVICE PUBLIC DELEGUE DES BAINS DE MER - EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2019-2021 - ATTRIBUTION DU LOT DE PLAGE N 9 - INFRACTUOSITE DES LOTS N 2 ET 15 - AUTORISATION DE RECETTE**
Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de l'exploitation des lots de plage pour les saisons 2018 à 2021, une consultation a été menée à l'issue de laquelle les lots 2 et 15 n'ont pu être attribués faute de candidats, et le lot n°9 n'a pas été exploité, son titulaire ayant renoncé.

En vue de l'attribution de ces lots, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 15 octobre 2018, de procéder au lancement d'une nouvelle consultation, dont les principales étapes sont listées dans la délibération.

A l'issue de cette procédure, au vu des critères de choix énumérés dans le règlement de la consultation, et de la prise en compte de l'avantage économique global, le Conseil municipal a approuvé le choix de la SARL LES FILS A MAMAN en qualité de délégataire du service public des bains de mer pour le lot n°9, pour une durée courant de la date de notification de la convention d'exploitation jusqu'au 15 octobre 2021, et a approuvé la convention d'exploitation et ses annexes.

Le Conseil municipal a également déclaré infructueux les lots n°2 et 15, dans la mesure où n'ont été remises que des offres irrégulières.

Rapporteur : Monsieur Sébastien PACULL

**14 - SERVICE PUBLIC DELEGUE DES BAINS DE MER - EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2020-2021 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE - FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES DOMANIALES - AUTORISATION DE RECETTE
Délibération adoptée à l'unanimité.**

Dans le prolongement de la précédente délibération, il est proposé de lancer une procédure en vue de désigner, pour les saisons 2020 à 2021 incluse, les délégataires pour les lots n°2 et 15 ayant été déclarés infructueux, ainsi que pour le lot n°5 (jeux pour enfants) inexploité (société MGPS radiée en décembre 2018) :

PLAGE	N° LOT	Position des lots	Affectation des lots	Superficie (m ²)	Surface maximale des plateformes + terrasses (m ²)	Redevance Annuelle *
Corniche	2	X=707898.4790 Y=122414.1848	Location de matériels (transats, matelas, parasols) avec restauration	800	320	25 000,00 €
Fontaine	5	X=706921.9586 Y=122123.5332	Jeux d'enfants (Activités sportives et aires de loisirs)	1100	100	5 000,00€
Castellas	15	X=700751.1781 Y=116032.7181	Location de matériels (transats, matelas, parasols) avec restauration (périmètre protection redoute Castellas)	1 000	400	15 000,00 €

Après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure sur la base du rapport joint à la délibération, et a adopté les projets de conventions d'exploitation des lots concernés et le cahier des prescriptions architecturales.

Le Conseil a également autorisé monsieur le Maire à accomplir tous les actes liés à cette procédure, et a fixé les montants des redevances domaniales dues par les futurs tributaires, tel qu'indiqués ci-dessus.

Rapporteur : Monsieur Sébastien PACULL

La séance est levée à 20h15.

Le Maire



François COMMEINHES

LES EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS, OBJET DU PRESENT COMPTE-RENDU, SONT PUBLIES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

TOUTE PERSONNE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL A L'HOTEL DE VILLE.